

SUNDEP INFOS n°5

La Brève du syndicat Solidaires de l'Enseignement Privé



Sud Enseignement privé

Mars, ses giboulées et ses tempêtes....médiatiques autour de la campagne présidentielle et de ses candidat-es. C'est évidemment le mois choisi par Pascal Balmand, le secrétaire général de l'enseignement catholique pour s'adresser au (à la) futur-e président-e en lui précisant sa vision de l'éducation, de l'enseignement : autonomie, autonomie et autonomie. Qu'il soit entendu, les plus en vue du viseur politico-médiatique vont le rassurer puisqu'ils prônent justement plus d'autonomie en matière d'éducation voire dans le recrutement même des enseignant-es....avis de vents violents.....(!

Coup de force de l'enseignement catholique, décomplexé :

Au sujet du statut des enseignant-es sous contrat, l'enseignement catho se lâche avant les présidentielles !

Mais que veulent-ils ?

Plus d'autonomie pour les chefs d'établissement.

Les programmes de l'éducation nationale pourraient ne plus être enseignés au profit d'adaptations sous la houlette du SGE. Des directeurs diocésains deviendraient ainsi des recteurs !

Redéfinir les règles de recrutement des enseignant-es. Ceux-ci, celles-ci pourront avoir été directement embauchés par leur établissement.

Changer le statut des enseignant-es pour en faire des employé-es « multitâches » et « multidisponibles » !

L'EC souhaite agrandir le périmètre de la mission des profs. Individualiser leur rémunération est aussi au programme !

L'EC propose d'appliquer en France et avec retard, des recettes indigestes : celle du new public management, déjà essayées en Angleterre ou en Suède. Dans ces pays, le niveau des élèves a baissé, la pénurie des enseignant-es est une réelle

préoccupation, les chefs d'établissement sont dégoûtés ☹ Nous tenons à redire que le SUNDEP-Solidaires dénonce ces méthodes managériales.

L'enseignement privé sous contrat est depuis quelques décennies déjà l'antichambre de toutes les réformes régressives de l'enseignement public !

* Secrétariat National de l'Enseignement Catholique.

80-20 : les cathos veulent toujours plus d'oxygène...

Sous prétexte de l'augmentation des effectifs dans

l'enseignement catho (seuls ceux des collèges augmentent pour une baisse générale), le secrétaire général de l'Enseignement Catholique annonce dans la Croix qu'il envisage une remise en question de la règle tacite 80-20 entre public et privé : 80% des effectifs scolarisés dans le public et 20% dans le privé. Il met ainsi une pression non négligeable sur les prétendant-es à la présidence, au risque de rallumer la guerre des écoles.

Pourtant, dans les faits, l'exode vers le privé, annoncé de la part des responsables de l'enseignement catholique, est loin d'être massif. En effet, de 1996 à 2015, un flux positif de seulement 0,2%, du public au privé a été mesuré. Une migration bien tenue qui a surtout mis en évidence une tendance clairement identifiée : celle du « zapping », opéré par les familles dont seules 5% d'entre elles scolarisent leurs enfants uniquement dans le privé.

Une pique de rappel : l'enseignement catholique, appuyé par le SPELC et la CFTC se sont mobilisés en 84 pour que les professeur-es sous contrat avec l'état ne deviennent pas des fonctionnaires et pourtant : même concours sans garantie de l'emploi, ni la même retraite ! Au SUNDEP, nous restons fidèles à notre slogan : même statut, même salaire !

Mutuelles : vers une augmentation de 2 à 4%... ☹

Celle-ci ne sera pas indolore et elle concernera la plupart des contrats collectifs, incluant ceux imposés aux personnels OGEC depuis la mise en place de l'ANI.

Nous rappelons qu'imposer de la sorte à des salarié-es aux faibles revenus d'adhérer à une mutuelle est loin d'être un acte anodin.

En effet s'affilier à une mutuelle, c'est adhérer à l'idéologie à laquelle elle se rattache.

Au SUNDEP-Solidaires, nous réclamons une meilleure prise en charge de tous-tes les salarié-es par la sécurité sociale. L'Etat ne doit pas se dédouaner auprès d'organismes privés de la santé des travailleurs de notre pays !

Congés de formation :

La circulaire est sortie ce mois-ci en lien avec le décret 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires.

N'hésitez pas à demander une formation afin de vous préparer aux concours de l'enseignement ainsi qu'aux MASTER de vos choix. Contactez-nous pour effectuer ces demandes.

Augmentation du point d'indice : + 0,6 %, pas assez pour gagner plus...

En application des dispositions du décret du 25 mai 2016, la valeur du point d'indice de la fonction publique est augmentée de 0,60 % à compter du 1er février 2017.

En conséquence, la valeur annuelle du point d'indice sera portée à **56,2323 €**.

Cependant, cette augmentation n'est pas forcément lisible sur nos bulletins de paye (augmentation cotisation retraite) et encore moins sensible sur notre pouvoir d'achat (point d'indice gelé depuis 2010).

Nous ne sommes pas dupes de cette manœuvre électorale !



